

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2026061CS0111**

Comité Syndical du 2 mars 2026

**Date de convocation : 18 février 2026
Date d'affichage : 4 mars 2026**

OBJET : Budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2026 : budget supplémentaire.

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Monsieur Jean REVEREAULT.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	45
Nombre de procurations au moment du vote :	1

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de budget supplémentaire du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2026 est la suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	38 697,00	-379 007,89
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	171 893,63	652 578,87
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 62 980,35	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		273 570,98	273 570,98
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-175 572,38	-177 220,77
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 648,39
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		-175 572,38	-175 572,38
TOTAL DU BUDGET (5)		97 998,60	97 998,60

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

SECTION FONCTIONNEMENT - Dépenses						
C	F	A	O	R/O	Libellé	BS 2026
023	01	023		O	Virement section d'investissement	-185 785,38
Total chapitre 023						-185 785,38
042	01	6811		O	Dotations aux amortissements immos incorporelles et corporelles	10 213,00
Total chapitre 042						10 213,00
MONTANT TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT						-175 572,38

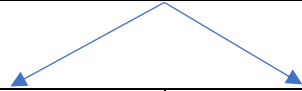
SECTION FONCTIONNEMENT - Recettes						
C	F	A	O	R/O	Libellé	BS 2026
002	01	002		R	Excédent antérieur reporté	1 648,39
Total chapitre 002						1 648,39
042	01	777		O	Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résult.	18 697,00
Total chapitre 042						18 697,00
74	514	74748		R	Participations autres communes	7 738,00
Total chapitre 74						7 738,00
75	01	75822		R	Prise en charge du déficit du BA à caractère admin. par le BP	-223 655,77
	01	75888		R	Autres produits divers de gestion courante	20 000,00
Total chapitre 75						-203 655,77
MONTANT TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT						-175 572,38

SECTION INVESTISSEMENT - Dépenses							
C	F	A	O	R/O	Libellé	RaR 2025	BS 2026
001	01	001		R	Solde d'exécution d'inv reporté		62 980,35
Total chapitre 001							62 980,35
040	01	13911		O	Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux		14 332,00
	01	139148		O	Subv. inv. actifs amort. - Autres communes		2 539,00
	01	139158		O	Subv. inv. actifs amort. - Autres groupements		1 826,00
Total chapitre 040							18 697,00
13	514	13148		R	Subv. transf. Autres communes		8 000,00
	514	13158		R	Subv. transf. Autres groupements		12 000,00
Total chapitre 13							20 000,00
23	514	2317		R	Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispo (en cours)	171 893,63	
Total chapitre 23						171 893,63	
MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT						171 893,63	101 677,35

SECTION INVESTISSEMENT - Recettes							
C	F	A	O	R/O	Libellé	RaR 2025	BS 2026
021	01	021		O	Virement de la section fonctionnement		-185 785,38
Total chapitre 021							-185 785,38
040	01	281752		O	Amort. installations de voirie (mise à dispo)		10 213,00
Total chapitre 040							10 213,00
13	514	1311		R	Subv. transf. Etat et établissements nationaux	573 280,00	
	514	13148		R	Subv. transf. Autres communes		-100 000,00
	514	13158		R	Subv. transf. Autres groupements	79 298,87	-103 435,51
Total chapitre 13						652 578,87	-203 435,51
MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT						652 578,87	-379 007,89

BUDGET ANNEXE IRVE 2026 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2026		BS 2026		Budget global 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	543 461,30	543 461,30	-175 572,38	-175 572,38	367 888,92	367 888,92
Investissement	1 042 716,85	1 042 716,85	273 570,98	273 570,98	1 316 287,83	1 316 287,83
Total	1 586 178,15	1 586 178,15	97 998,60	97 998,60	1 684 176,75	1 684 176,75
Différence	0,00		0,00		0,00	



	Restes à réaliser 2025		BS 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0,00	0,00	-175 572,38	-175 572,38
Investissement	171 893,63	652 578,87	101 677,35	-379 007,89
Total	171 893,63	652 578,87	-73 895,03	-554 580,27
Différence	480 685,24		-480 685,24	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité du budget supplémentaire du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2026 était joint aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Rappelle :

- Que pour rappel, les modalités de vote d'un budget annexe supplémentaire sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o sans les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant le budget supplémentaire du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2026 tel que présenté et détaillé, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc le budget supplémentaire du budget annexe IRVE 2026 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

46 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- **Approuve** le budget supplémentaire du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2026 tel que présenté et arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - par voie de conséquence, le budget supplémentaire du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2026 est adopté à l'unanimité.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint budget supplémentaire du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2026.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télerecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.